



QUESTION ORALE

Au Gouvernement de la Polynésie française

à

Mme Nicole BOUTEAU

Ministre du Tourisme et du travail, en charge des Relations avec les institutions (MTT)

Objet : Accord de coopération stratégique avec Hainan Airlines

Madame la Ministre,

Le 2 juin 2015, la presse s'est fait l'écho d'un communiqué de la présidence annonçant la signature par le président de la Polynésie française, Edouard Fritch, et le président de HNA (Hainan Airlines) tourisme, Zhang Ling, d'un important accord de coopération à Pékin.

Selon le communiqué, ce partenariat « va permettre au groupe HNA de déployer des moyens conséquents dans le cadre du développement touristique de la Polynésie française. Ce groupe dispose de la capacité financière pour investir dans des hôtels existants et réaliser un ou des projets de structures hôtelières et touristiques en Polynésie française, notamment sur le domaine d'Atimaono. HNA possède des compagnies aériennes (flotte de 500 appareils au total) et, dans le cadre de ce partenariat, il est ainsi prévu de mettre en œuvre une desserte aérienne directe entre la Chine et la Polynésie française.

Selon les termes de l'accord de coopération stratégique, Hainan Airlines, quatrième compagnie aérienne la plus importante de Chine, et première compagnie aérienne privée de ce pays, s'engage à créer en Polynésie française une société de droit local dont l'objet social comprend notamment les points suivants : recherche et actions liées à la construction ou au développement des projets touristiques, constructions et gestions des hébergements touristiques, constructions et gestions de lieux de divertissement, de centres commerciaux, activités de croisière ou encore agence de voyages.

Les perspectives de développement de Hainan Airlines permettent d'envisager une très forte croissance du tourisme chinois vers la Polynésie française, grâce à l'ouverture de lignes

depuis Pékin, Shanghai et, plus tard, Hong Kong. Les touristes transportés par HNA vont ainsi permettre à la Polynésie d'atteindre son objectif de 300 000 touristes sur la période 2018-2020. D'ores-et-déjà, huit vols charter vers Tahiti sont programmés d'ici la fin de l'année, par le biais de Caissa, la société de HNA spécialisée dans les charters. La Polynésie compte également sur l'activité de croisière de ce groupe, un paquebot devant à terme être basé à Papeete pour effectuer des croisières dans les archipels polynésiens. A la demande du Pays, le groupe HNA s'engage en outre à recruter majoritairement des Polynésiens dans les diverses entreprises touristiques qui seront mises en place. »

Aujourd'hui Mme la Ministre, pouvez-vous nous détailler l'état d'avancement des différents projets énumérés ci-dessus.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

James HEAUX
Représentant de l'Assemblée de la

